

Fonctionnement

TousAntiCovid c'est quoi ?

TousAntiCovid est une application qui permet à chacun d'être acteur de la lutte contre l'épidémie. C'est un geste barrière supplémentaire que l'on active dans tous les moments où on doit redoubler de vigilance : au restaurant, à la cantine, quand on va dans une salle de sport, quand on participe à un évènement professionnel, quand il y a un risque que tout le monde ne respecte pas les autres gestes barrières.

TousAntiCovid vient compléter l'action des médecins et de l'Assurance maladie, visant à contenir la propagation du virus en stoppant au plus vite les chaînes de contamination.

Le principe est le suivant : **prévenir, tout en garantissant l'anonymat**, les personnes qui ont été à proximité d'une personne testée positive, afin que celles-ci puissent aller se faire tester et être prises en charge le plus tôt possible.

Elle permet aussi de rester informé sur l'évolution de l'épidémie et sur la conduite à tenir et ainsi de rester vigilant et d'adopter les bons gestes.

Elle permet d'avoir accès facilement aux autres outils à la disposition des citoyens souhaitant être acteur de la lutte contre l'épidémie : [DepistageCovid](#) qui donne la carte des laboratoires à proximité et les temps d'attentes et [MesConseilsCovid](#) qui permet d'avoir des conseils personnalisés pour se protéger et protéger les autres.

L'installation de l'application TousAntiCovid se fait sur la base du volontariat. Toute personne est prise en charge même si elle choisit de ne pas utiliser l'application.

Vous pouvez télécharger l'application sur l'Apple Store et le Google Play :
bonjour.tousanticovid.gouv.fr/

Pourquoi avoir remplacé StopCovid par TousAntiCovid ? Quelles nouveautés l'application TousAntiCovid apporte-elle ?

Dans un contexte de nouvelle accélération de l'épidémie, le gouvernement a réaffirmé la stratégie nationale de lutte contre le virus « Tester, Alerter, Protéger ».
Les outils numériques sont au service cette stratégie.

TousAntiCovid est une version enrichie et interactive de la première application StopCovid qui permettait d'être alerté et d'alerter en cas de proximité avec une personne testée positive. Cette alerte permet à l'utilisateur de se faire dépister prioritairement, au même titre qu'une personne contact identifiée par les médecins ou l'assurance maladie.

L'application TousAntiCovid apporte aussi les évolutions suivantes :

- un environnement visuel et une ergonomie optimisés avec un accès instantané à toutes les fonctionnalités de l'application ;
- un centre d'informations, qui vous propose des informations sur la situation épidémiologique en France ainsi que des actualités en lien avec la lutte contre l'épidémie (exemple : mesures mises en place par les autorités nationales et locales) ;
- une plus grande transparence avec la publication automatique et régulière des chiffres l'utilisation de l'application ;

- l'accès à DépistageCovid, la carte des centres de dépistages actualisée et avec des informations sur les temps d'attentes remontées par les utilisateurs ;
- l'accès à MesConseilsCovid pour avoir des conseils personnalisés ;
- l'accès facilité à l'attestation dérogatoire de déplacement.

L'application continuera d'être enrichie régulièrement de nouvelles informations et de nouveaux services.

Comment cela fonctionne-t-il ?

Lorsque deux téléphones se croisent pendant au moins 15 minutes à moins d'un mètre, chacun enregistre l'autre dans l'historique de son application de manière cryptée. Cela permet rétrospectivement que, lorsqu'une personne se déclare positive dans l'application, l'ensemble des utilisateurs de TousAntiCovid qu'elle a croisé soit prévenus. Les téléphones doivent être à proximité pendant au moins 15 minutes à une distance inférieure à un mètre. Ces critères sont définis par le ministère des Solidarités et de la Santé et pourront évoluer dans le temps en fonction de la connaissance de l'épidémie.

Quand une personne est testée positive, elle reçoit un code à usage unique avec son résultat de test. Si elle le souhaite, elle peut alors utiliser ce code pour signaler dans l'application qu'elle a été testée positive.

Les personnes alertées par l'application sont invitées à s'isoler et à effectuer un test de dépistage. Elles seront prises en charge de façon prioritaire comme toutes les personnes contact. Pour toute question en cas de doute sur la marche à suivre il est possible d'appeler le 0 800 130 000.

La technologie utilisée est celle du Bluetooth uniquement. Le Gouvernement a décidé de ne pas recourir à des technologies utilisant la géolocalisation des personnes.

Vous pouvez télécharger l'application sur l'Apple Store et le Google Play :
bonjour.tousanticovid.gouv.fr/

Comment installer l'application sur mon téléphone ?

Je télécharge l'application en cherchant « TousAntiCovid » sur Play Store si j'ai un téléphone Android ou dans App Store si j'utilise un Iphone.

Je peux aussi scanner le QR code avec mon téléphone. L'application est gratuite et ne vous demande pas de renseigner des informations personnelles. Si vous scannez un QR code, vérifiez bien que le lien vous renvoie sur l'application gouvernementale TousAntiCovid.

J'active le Bluetooth. J'autorise l'application à utiliser le Bluetooth. Par défaut les applications s'actualisent en arrière-plan sur votre smartphone. Si vous avez un Iphone et que vous n'avez pas autorisé les applications à s'actualiser vous devez le faire dans Réglages > Général > Actualiser en arrière-plan.

Si vous avez déjà téléchargé l'application StopCovid, ne la désinstallez pas : une mise à jour vous sera proposée automatiquement.

Que faire en cas de questions ?

En cas de question sur les gestes barrières et plus généralement sur le nouveau coronavirus vous pouvez contacter le 0 800 130 000. Il s'agit d'un numéro vert qui répond aux questions sur le nouveau coronavirus (SARS-CoV-2, Covid-19). Il est ouvert **24 heures sur 24 et 7 jours sur 7**. L'appel est gratuit depuis un poste fixe en France.

On parle de 70% ou 80% d'utilisateurs pour qu'une telle solution soit efficace : n'est-il pas illusoire d'atteindre de tels niveaux d'utilisation ?

L'application est utile dès les premiers téléchargements. Elle permet de gagner du temps. TousAntiCovid va permettre d'alerter des personnes, qui seront aussi identifiées par les enquêtes réalisées par les médecins et l'Assurance maladie, mais elle permet de gagner de précieuses heures.

L'identification des contacts par les médecins et l'Assurance maladie permet de prévenir votre entourage si vous êtes testé positif au Covid-19. TousAntiCovid élargit la recherche aux personnes que vous avez croisées, mais dont vous ne connaissez pas l'identité (dans les transports en commun, les commerces, les lieux publics par exemple).

Par conséquent, chaque téléchargement de TousAntiCovid est une occasion supplémentaire de prévenir et d'être prévenu en cas de contact avec une personne contaminée.

L'utilité des applications de suivi des contacts a été modélisée par diverses études, dont notamment une étude de l'INSERM qui se concentre sur les caractéristiques sociodémographiques de la France. Cette étude a démontré qu'une application se révèle utile à des niveaux d'utilisation atteignables.

Que faire si je n'ai pas de smartphone ou si je ne suis pas à l'aise avec le numérique ?

L'identification des personnes contacts est d'abord réalisée par les médecins et l'Assurance maladie. Les personnes qui ne sont pas à l'aise avec les outils numériques ou qui décident de ne pas télécharger TousAntiCovid sont donc pleinement prises en charge si elles sont testées positives, et l'identification de leurs contacts à risque est faite par leur médecin ou l'assurance maladie

Cependant, l'application a été pensée pour :

- Être accessible aux personnes en situation de handicap et être simple d'usage.
- S'adapter aux situations particulières, notamment s'agissant du personnel hospitalier, du personnel au contact du public, etc.
- Maintenir un contact humain disponible par téléphone, pour répondre aux inquiétudes et aux diverses questions.

Le taux d'équipement en smartphone a, par ailleurs, beaucoup progressé en France ces dernières années : il était de 77% en 2019. Il reste toutefois un nombre considérable de Français qui ne sont pas équipés, notamment parmi les personnes âgées. L'équipe de recherche Inria étudie diverses possibilités afin de rendre TousAntiCovid accessible au plus grand nombre grâce à des solutions alternatives au smartphone. Nous travaillons avec les collectivités territoriales et les associations pour que des personnes peu à l'aise avec le numérique et volontaires pour télécharger l'application puissent être accompagnées.

Quand dois-je activer l'application ?

La fonctionnalité permettant d'être alerté en cas de contact ou de pouvoir alerter les personnes croisées en cas de test positif nécessite d'activer le Bluetooth et de ne pas fermer l'application.

Il est utile de vérifier que votre application est bien activée lorsque vous êtes dans une situation à risque, quand le port du masque ou le respect des distanciations n'est pas garanti, dans les lieux très fréquentés ou confinés. Il est très fortement recommandé par exemple d'activer l'application dans les situations suivantes :

- Dans les transports en commun ;
- Dans les restaurants, bars, cantines et restaurants universitaires ;
- Dans les commerces ;
- Dans les salles et clubs de sport ;
- Lorsque je suis avec des personnes extérieures à mon foyer (amis, collègues), que ce soit dans l'espace public ou dans l'espace privé.

L'objectif est de pouvoir remonter rapidement les chaînes de contamination si l'une des personnes est ensuite testée positive.

L'application suit-elle mes déplacements ? Suis-je géolocalisé ?

L'application utilise la capacité à identifier les téléphones à proximité à partir des technologies Bluetooth et non les déplacements des personnes. Elle n'utilise à aucun moment la localisation des personnes, notamment par les données GPS des téléphones portables, à la différence du choix fait par d'autres pays.

L'application fonctionne-t-elle aussi hors de France pour les Français de l'étranger ?

L'application est disponible dans les stores de tous les pays et traduite dans 6 langues. Ainsi, une personne qui voyage en France peut utiliser l'application quel que soit son pays d'origine. Le contact de deux personnes qui ont l'application et se croisent à l'étranger sera aussi enregistré.

En revanche, il faut avoir effectué son test en France et avoir reçu le code envoyé par le ministère de la Santé ou remis par son médecin pour pouvoir se déclarer dans l'application comme ayant été testé positif.

Pour les Français habitant en France et travaillant à l'étranger il est recommandé d'utiliser les applications des deux pays.

Est-ce que l'application consomme beaucoup de batterie ?

Il peut y avoir une consommation légèrement supérieure qui entraîne une recharge supplémentaire. Les développements techniques ont permis de limiter l'impact de ce problème.

Pour économiser votre batterie, il est possible de n'activer l'application que dans les situations « à risque », et notamment lorsqu'il n'est pas possible de porter le masque, lorsque les

mesures de distanciations sont mal appliquées ou dans les lieux publics très denses (comme par exemple lorsque vous êtes dans les transports, au restaurant, dans un commerce, etc).

Vous pouvez aussi regarder par vous-même l'impact sur la batterie de l'application depuis votre téléphone.

Je suis sous Android et quand j'active le Bluetooth une notification me demande l'autorisation pour que TousAntiCovid accède à la position de l'appareil : est-ce normal ? Est-ce que cela veut dire que je suis géolocalisé quand j'utilise TousAntiCovid ?

Pour les téléphones fonctionnant sous Android, il n'est pas possible d'activer le Bluetooth sans activer le positionnement. Néanmoins, l'application TousAntiCovid n'utilise à aucun moment cette fonctionnalité et ne fonctionne qu'avec le Bluetooth. Il est ainsi impossible pour TousAntiCovid de géolocaliser les utilisateurs. L'ensemble des données échangées et stockées dans l'application TousAntiCovid sont décrites dans la rubrique confidentialité de l'application.

Dans une démarche de transparence et pour qu'il soit possible pour tous ceux qui le souhaitent de vérifier que TousAntiCovid n'utilise à aucun moment la géolocalisation des personnes, **le code source de l'application a été publié et est [disponible ici](#)**.

Je suis sous Android et on me demande d'accepter l'utilisation de l'appareil photo : faut-il accepter et à quoi cela va servir ?

Si vous avez un résultat de test positif, un QR code sera mis à votre disposition avec votre résultat de test pour alerter via Tous AntiCovid les personnes avec qui vous avez été à proximité. Ce code pourra être saisi ou scanné avec votre appareil photo et c'est pour cela que l'application demande si elle peut utiliser cette fonctionnalité.

Le fait de déclarer un test positif et d'alerter les utilisateurs qui ont été à proximité relève du volontariat et vous aurez toujours le choix de le faire le moment venu.

Santé

En quoi TousAntiCovid permet-elle d'agir contre l'épidémie ?

L'application intervient en complément et au service de la méthode traditionnelle de suivi des contacts et est couplée à de l'épidémiologie de terrain, pour garantir le suivi des personnes contacts et permettre d'intervenir au plus tôt pour isoler les personnes symptomatiques.

L'activité de suivi des contacts est centrale dans le contrôle des épidémies avec une transmission interhumaine. Cela a été démontré dans les épidémies d'Ebola en Afrique de l'Ouest, où de très gros efforts humains ont été mobilisés à chaque épidémie pour suivre les sujets contacts durant les 21 jours de période d'incubation, jusqu'à venir à bout de l'épidémie.

Afin de lutter contre l'épidémie de COVID-19, l'identification des sujets contacts est assurée à trois niveaux :

1. Le médecin ayant établi le diagnostic identifie les « cas contact » au sein du foyer familial et évalue, à cette occasion, la capacité du patient à réaliser son isolement à domicile ;

2. Les plateformes de gestion opérées par l'Assurance maladie, ouvertes 7 jours sur 7, identifient les « cas contact » hors du foyer ;
3. Les Agences régionales de santé, en lien avec Santé publique France, sont chargées de la gestion des situations relevant des chaînes de transmission plus complexes ou de clusters. Elles pourront faire appel à des équipes mobiles, notamment en cas de transmissions groupées ou de publics éloignés du système de santé.

TousAntiCovid a un rôle complémentaire. L'objectif est double :

- **Gagner du temps** en identifiant plus vite des cas contacts qui seront par ailleurs identifiés par les enquêtes réalisées par les médecins et par l'Assurance maladie.
- **Pouvoir alerter des contacts que les personnes ne connaissent pas** (les personnes croisées dans les transports en commun ou au supermarché par exemple).

Vous pouvez télécharger l'application sur l'Apple Store et le Google Play :
bonjour.tousanticovid.gouv.fr/

Le Conseil scientifique a-t-il été saisi sur cette question ?

Le Conseil scientifique s'est exprimé une première fois le 20 avril 2020 en faveur de l'utilisation d'outils numériques, tels que TousAntiCovid, pour mieux identifier les cas contact et ainsi soulager le travail des soignants.

Le Conseil scientifique a été à nouveau saisi sur la question des outils numériques avant le lancement de TousAntiCovid et **a confirmé l'utilité des outils numériques au service de la stratégie "Tester, Alerter, Protéger"**.

Que deviendra l'application après l'épidémie ?

Un autre principe fondateur de TousAntiCovid est **son caractère temporaire**. Elle n'aura plus lieu d'exister après la fin de l'épidémie. Ce principe est inscrit dans le décret pris pour créer l'application. Par ailleurs, chacun peut décider, à tout moment, de désinstaller l'application, entraînant la suppression de toutes les données enregistrées au bout de 14 jours.

Mon laboratoire m'a remis mes résultats mais je ne trouve pas le code à entrer dans TousAntiCovid : comment le trouver ?

En cas d'examen virologique positif, une notice d'information du ministère de la Santé et des Solidarités contenant ce code est téléchargeable à partir d'un lien envoyé au patient. Le lien est envoyé sur le mail qui a été indiqué lors du prélèvement. Pour y accéder, il faut entrer une date de naissance valide puis le code temporaire reçu sur le numéro de téléphone portable indiqué lors du prélèvement. Le code est également envoyé par voie postale. Veillez à donner les bonnes informations au laboratoire pour recevoir l'ensemble de ces documents.

Le code est généré de façon aléatoire et ne contient aucune donnée personnelle.

Vous pouvez aussi demander un code à votre laboratoire ou votre médecin qui peut vous le remettre.

En cas de question vous pouvez contacter le 0 800 130 000.

Je suis professionnel de santé, comment utiliser et promouvoir les outils numériques de lutte contre la COVID-19 ?

Le site pro.tousanticovid.gouv.fr permet à tous les professionnels de santé de générer un code qui peut être remis immédiatement à la personne qui a été testée ou diagnostiquée positive pour qu'elle puisse se déclarer dans l'application. Ce code est valable 1 heure et à usage unique. Il faut se connecter avec sa carte professionnelle.

Pour aller plus loin, [consultez notre page dédiée aux professionnels de santé.](#)

Développement

Qui pilote ce projet ?

Du fait de sa dimension exploratoire, ce projet a d'abord été un projet de recherche qui a été initié au niveau européen et auquel a participé Inria pour la France. Les équipes d'Inria ont publié en avril 2020, avec les équipes du Fraunhofer Heinrich Hertz Institut (Allemagne), le protocole ROBERT - pour ROBust and privacy-presERving proximity Tracing – qui présente une architecture technique d'application de « contact tracing » respectueuse des valeurs européennes et sur laquelle TousAntiCovid a été construit.

Inria pilote le projet TousAntiCovid, qui associe organisations publiques, des grands groupes et des start-up.

Modèle centralisé ou décentralisé ? Quel choix et pourquoi ?

Un débat existe au sein de la communauté scientifique entre un modèle dit centralisé et un modèle dit décentralisé : quel choix faisons-nous et pourquoi ? Quels choix feront les autres pays et est-ce que les applications pourront être interopérables ?

Il est normal et souhaitable qu'il y ait un débat scientifique sur la meilleure façon de concevoir une telle application, en offrant toutes les garanties de sécurité et de protection de la vie privée. En revanche, ce débat doit être indépendant des partis pris des grands acteurs du numérique et le choix doit in fine revenir aux Etats, qui doivent arbitrer entre des solutions qui présentent, chacune, des avantages et des inconvénients propres à chaque pays.

Concernant les avantages et inconvénients des deux architectures :

- ▶ Toutes les architectures comprennent des éléments centralisés (serveurs, dispatchers) et décentralisés (les smartphones). Dans tous les projets, en tous cas ceux qui visent à s'inscrire dans le cadre européen de protection des données, les informations échangées et stockées sont des « crypto-identifiants » éphémères.
- ▶ La différence entre les deux modèles vient du circuit d'informations :
 - Dans un cas (modèle dit décentralisé), ce sont les « crypto identifiants » des personnes testées positives qui sont envoyés dans tous les téléphones via un serveur.
 - Dans l'autre (modèle dit centralisé) ce sont les historiques de proximité qui sont échangés entre l'utilisateur et un serveur.

► Le Gouvernement considère, en l'état des connaissances et du contexte national, que l'architecture dite centralisée, offre davantage de garanties et de sécurité. Elle permet d'éviter qu'un serveur ne collecte la liste des personnes testées positives (même de façon anonyme) et que cette liste ne circule, ou ne soit stockée, sur un serveur ou sur des téléphones.

L'application fonctionne-t-elle ?

Le développement d'une telle application est techniquement compliqué.

Les travaux des équipes pilotés par Inria ont levé la plupart des barrières technologiques. En particulier, la question du calibrage du Bluetooth et de sa capacité à permettre l'estimation des distances entre deux téléphones a été largement levée, en coopération avec l'Allemagne qui a effectué des tests sur le sujet.

L'application TousAntiCovid (tout comme sa version précédente StopCovid) fonctionne techniquement bien. Le nombre de notifications est en corrélation avec les évolutions du nombre de cas recensés sur le territoire. **L'utilisation plus massive de TousAntiCovid permettra à l'application de fonctionner de façon optimale et d'alerter un plus grand nombre de personnes.**

Comment est garantie la sécurité informatique de l'application ?

La publication du code source a une double vocation : permettre de constater que les engagements pris sur la protection des données personnelles sont respectés et confronter l'application à la communauté scientifique pour identifier les possibles failles.

Qui stocke les données ?

Les équipes d'Inria ont publié samedi 18 avril, le protocole ROBERT - pour ROBust and privacy-presERving proximity Tracing – qui permet de comprendre comment l'application fonctionne et quelles sont les données échangées.

Les principes de fonctionnement sont les suivants :

- L'application permet de recueillir et conserver des historiques de proximité de façon anonyme. L'historique de proximité est constitué des crypto-identifiants éphémères des smartphones des personnes rencontrées et utilisatrices de l'application. Ces crypto-identifiants sont générés lors du téléchargement de l'application pour chaque smartphone.
- L'application ne possède que son historique de proximité et aucune autre donnée.
- L'application permet de partager avec un serveur central l'historique de proximité lorsque l'utilisateur de l'application est diagnostiqué positif et rentre, de façon volontaire, une preuve de son diagnostic dans l'application.
- L'application vérifie auprès du serveur, à intervalles réguliers, si ses propres crypto-identifiants se trouvent parmi les crypto-identifiants disponibles sur le serveur. Si c'est le cas, l'application affiche une notification à l'utilisateur.

Cela permet de garantir aux Français :

- Une application installée librement et volontairement, désinstallable à tout moment.
- Des données anonymisées et stockées temporairement.

L'impossibilité pour quiconque de reconstituer la liste des personnes ayant déclaré être contaminées est au cœur du fonctionnement de l'application.

L'hébergement du serveur de l'application est pris en charge par Outscale, qui fait partie de l'équipe projet Tous AntiCovid. C'est à ce jour, le seul prestataire d'hébergement qualifié SecNumCloud par l'ANSSI. Ils sont également hébergeur de données de santé sur leur périmètre.

Qu'en est-il de l'initiative lancée par Apple et Google ?

Concernant l'initiative lancée par Apple et Google, la France n'envisage pas d'y recourir. Leur solution ne correspond pas aux choix qui ont été faits en termes d'architecture (architecture dite décentralisée). Les solutions proposées par Apple et Google reposent sur la transmission dans tous les smartphones de pseudonymes pour les personnes diagnostiquées positives. Cela revient à dire qu'un diagnostic médical, même sous une forme encryptée, circule dans toutes les applications. Les risques de failles sont importants et des modèles d'attaques informatiques sont déjà disponibles sur le Web.

De plus, recourir à l'initiative d'Apple et Google poserait de graves questions de souveraineté. Le Gouvernement considère que la protection de la santé des Français est une mission qui relève exclusivement de l'État et non d'acteurs privés internationaux. La définition de l'algorithme de contact-tracing et la capacité de l'autorité de santé à disposer de toutes les données statistiques pour améliorer l'efficacité de son action, ne peuvent donc être laissées entre les mains d'une autre entité : c'est une question de souveraineté sanitaire et technologique.

L'application est-elle compatible avec Android et IOS ?

Oui, l'application fonctionne et est disponible sur Android et IOS.

Vous pouvez télécharger l'application sur l'Apple Store et le Google Play : bonjour.tousanticovid.gouv.fr

Libertés publiques

L'application TousAntiCovid menace-t-il les libertés publiques ?

Le Gouvernement a toujours posé l'exigence d'être conforme au cadre réglementaire français et européen, hors état d'urgence sanitaire. Le projet n'a impliqué aucune évolution législative. Il s'est accompagné par ailleurs d'un dialogue très étroit avec l'ensemble des parties prenantes, au premier rang desquelles le Parlement et la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL). Le 27 mai 2020, l'Assemblée nationale et le Sénat se sont prononcés en faveur du déploiement de l'application de suivi des contacts.

La Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) a été saisie pour évaluer le dispositif a priori et a posteriori sur place et sur pièce. La CNIL a donc été saisie une première fois le 20 avril 2020 et a pu rendre deux avis avant le lancement de l'application. Elle estime alors que l'application est utile sanitaire et proportionnée, au regard de la protection des libertés et des données personnelles. Comme convenu, dans la continuité de ce deux avis, la CNIL a procédé à plusieurs vérifications sur place et sur pièces en juin 2020. L'application a été mise à jour le 26 juin pour se conformer aux exigences de la CNIL. L'application se

conforme ainsi pleinement au principe de minimisation des données utilisées et au RGPD comme l'a publiquement confirmé la CNIL lors de la clôture de son contrôle le 3 septembre 2020.

TousAntiCovid est fondé sur une installation volontaire de l'application et une anonymisation des données, de telle manière que personne ne puisse ni retracer la liste des personnes testées positives ni, le cas échéant, reconstituer la chaîne de transmission.

L'application TousAntiCovid s'inscrit dans une démarche de transparence. C'est pourquoi il s'agit d'une application dont les codes sources et la documentation sont disponibles. Cela permet à l'application d'être améliorée et de vérifier que les engagements pris sont respectés.

Comment est associée la CNIL ?

Sur le plan technique, le projet a été conçu pour apporter le plus haut niveau de sécurité possible et se conformer au principe de minimisation des données utilisées. L'application a été développée sous contrôle de la CNIL afin de garantir la protection des données personnelles des utilisateurs de StopCovid. Dans le respect de son indépendance, la CNIL est informée des choix techniques et de spécifications qui sont faits par l'équipe projet. Le 26 mai, la Commission nationale de l'informatique et des libertés a jugé dans un avis rendu public, que StopCovid peut être déployée. La CNIL estime que l'application est utile sanitaire et proportionnée, au regard de la protection de nos libertés et de nos données personnelles. Dans la continuité de ce deux avis, la CNIL a procédé à plusieurs vérifications sur place et sur pièces en juin 2020. L'application StopCovid a été mise à jour le 26 juin pour se conformer aux exigences de la CNIL qui a validé l'application le 3 septembre 2020.

TousAntiCovid est une simple mise à jour de la dernière version de StopCovid qui a été validée par la CNIL.

Suis-je obligée de signaler à l'application que je suis atteint du COVID-19 ?

Un des principes fondateurs de TousAntiCovid est le volontariat. Les Français sont invités à utiliser cet outil qui leur permettra de mieux se protéger et de mieux protéger les autres. Il s'agit d'un geste citoyen sans obligation.

Est-il envisagé de rendre cette application obligatoire ?

Conformément aux lois et aux valeurs de la République française, seule l'hypothèse d'une application installée volontairement a été retenue. **C'est un enjeu de liberté publique.**

Les personnes qui ont téléchargé l'application bénéficient-elles d'un traitement particulier ?

L'utilisation de TousAntiCovid n'ouvre à aucun traitement particulier, et n'exempte pas de respecter les consignes sanitaires en vigueur.

L'utilisation de l'application ne peut être exigée en aucun cas.

Si vous recevez une notification d'alerte, vous pourrez accéder à un test de façon prioritaire, au même titre qu'une personne contact identifiée manuellement par les médecins ou les équipes de l'Assurance maladie.